Envoyé en préfecture le 23/02/2022
Reçu en préfecture le 23/02/2022
Affiché le
ID : 001-210102471-20220223-012472022279-DE

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : GEX **COMMUNE** : MIJOUX		
OBJET : Gestion financière – CONVENTION AVEC L'ECOLE HOTELIERE		**Séance du : 17.02.2022** Etaient présents : M. VIALLET. S. JUHEN ; E.LEE. J. GRANDCLEMENT. JF JOLY. D. JULLIARD. C. GROSGURIN. G. LEGAY POUVOIRS : P.Ecaille à JF joly ; MC Couturier à E.LEE ; M.Vuillermoz à J. GRANDCLEMENT Secrétaire de séance : JF JOLY
Date de convocation : 10.02.2022	Nb de conseillers En exercice : Présents : 8 Votants : 8 Pouvoirs : 3	
Date d'affichage : 22.02.2022		
N° Délibération 01247.2022.2.7.9		

N° 4.2021 : OBJET GESTION FINANCIERE

h) Approbation de la convention avec l'École hôtelière de Lausanne pour une étude de stratégie d'aménagement et de commercialisation des terrains de la Poste

La parole est donnée à C. GROGURIN, conseiller municipal lequel présente le projet étudiant qui permettra de travailler sur une étude de stratégie d'aménagement et de commercialisation des terrains du lieu-dit de la Poste.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition et ses conditions relatives au projet étudiant,
- approuve la convention avec l'école hôtelière de Lausanne pour une étude de stratégie d'aménagement et de commercialisation des terrains de la Poste (annexée),
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022,
- l'engagement et le montant de la convention fixé à 8000 Francs Suisse comme indiqué par mail du 26.01.2022 (annexé) à ce montant et seront ajoutés les frais de déplacements pour les étudiants.
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 23/02/2022
Reçu en préfecture le 23/02/2022
Affiché le
ID : 001-210102471-20220223-012472022279-DE

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 8+3 pouvoirs (MC Couturier-P. Ecaille- M. Vuillermoz.

Délibération 01247.2022.2.7.9

Fait et délibéré au jour mois et an sus dit

Pour extrait d'acte conforme,
Le maire, Martine VIALLET

MAIRIE DE MIJOUX

EHL

PRO[illegible]

Envoyé en préfecture le 23/02/2022
Reçu en préfecture le 23/02/2022
Affiché le
ID : 001-210102471-20220223-012472022279-DE

Le formulaire est un document [illegible] nous permettant d'enregistrer [illegible]
Un contrat et une facture vous seront envoyés ultérieurement sur la base des informations renseignées ci-dessus.

Coordonnées de la personne de contact pour le projet

☐ M. ☐ Mme

Prénom: Christian — Nom: Grosgurin

Fonction: Conseillé municipal

E-mail: christian.grosgurin@gmail.com — Ligne directe: +41797424092

Je suis le signataire du contrat : ☐ Oui ☒ Non

Si non, merci de bien vouloir indiquer les coordonnées du signataire :

☐ M. ☐ Mme

Prénom: Martine — Nom: Viallet

Fonction: Maire

Données sur l'entreprise

Nom de l'entreprise: Commune de Mijoux

Adresse: Rue Dame Pernette

Code postal: 01410 — Ville: Mijoux — Pays: France

Facturation

Je souhaite recevoir la facture par email :

☐ Oui ☐ Non

Si non, merci de bien vouloir indiquer l'adresse postale souhaitée

☐ Adresse identique à celle ci-dessus

Dans le cas contraire, merci de bien vouloir spécifier :

Entité:

Adresse:

CP: — Ville:

Pays:

Contrat

Je souhaite recevoir le contrat par email :

☐ Oui ☐ Non

Si non, merci de bien vouloir indiquer l'adresse postale souhaitée

☐ Adresse identique à celle ci-dessus

Dans le cas contraire, merci de bien vouloir spécifier :

Entité:

Adresse:

CP: — Ville:

Pays:

Merci de nous préciser si une information spécifique doit figurer sur le contrat et/ou la facture (PO number/plusieurs signataires/...) :

EHL

PRO

Envoyé en préfecture le 23/02/2022
Reçu en préfecture le 23/02/2022
Affiché le
ID : 001-210102471-20220223-012472022279-DE

Informations relatives au projet

Nombre de projets mandatés : ☐

Je souhaite proposer mon projet à un groupe de la section : ☑ Francophone ☐ Anglophone

Conditions de résiliation

La présente commande peut être révoquée sans frais jusqu'à 45 jours (weekend inclus) avant le commencement des travaux.

Lors d'une révocation ultérieure, les forfaits suivants sont convenus (ceci tenant compte du SBP comme élément contraignant de l'examen final et de son importance pour l'École et ses étudiants/-es, en application de l'article 160 et 161 du Code des Obligations) :

- Révocation entre 30 et 45 jours (weekend inclus) avant le commencement des travaux: **50% du prix convenu**
- Révocation moins de 30 jours (weekend inclus) avant le commencement des travaux: **100% du prix convenu**

☒ *Je confirme avoir lu et approuvé les conditions de résiliation ci-dessus.*

Signature : insérez votre signature électronique ou écrivez votre nom et prénom ci-dessous

Signé par : Martine VIALLET
Date : 23/02/2022
Qualité : Maire